

Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 15 MAI 2009**

"MULTIBURO ", 14 avenue d'Eylau, 75016 PARIS

L'an deux mille neuf, le 15 mai à 9 heures 30, les actionnaires de la société AaDENA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à 75016 PARIS, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

Monsieur Jean-Pierre BLOUD préside la séance.

Monsieur Nicolas CAROFF et Monsieur Stéphane MAGNIEN sont appelés comme scrutateurs.

Madame Elodie ROQUEFEUIL, responsable réseau, est désignée comme secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que 33 actionnaires sont présents ou représentés, sur les 33 que compte la société AaDENA. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 9 H 45.

Sont absents et représentés :

- Madame Sophie-Caroline AUDRAIN sera représentée par Emile QUENEUTTE
- Monsieur François BIRONNEAU sera représenté par Laurent CHARDRON
- Monsieur Sébastien BLERVAQUE sera représenté par Grégory BORTOLOTTI
- Monsieur Robert CASTO et M. Daniel JULIA (1 voix) seront représentés par Fabien DUCOURTIL
- Monsieur Nicolas DELIANCOURT sera représenté par Serge DANA
- Madame Martine DERVEAUX sera représentée par Didier DEVOS
- Monsieur Frédéric GRILOT sera représenté par Stéphane MAGNIEN
- Monsieur Stéphane GUEZOU sera représenté par Nicolas CAROFF
- Monsieur Frédéric MARVIN sera représenté par Grégory BORTOLOTTI
- Monsieur Sébastien PICART sera représenté par Laurent CHARDRON
- Monsieur Francis PIERRARD sera représenté par Emile QUENEUTTE
- Monsieur Emmanuel PRIVAT sera représenté par Serge DANA
- Monsieur Alain ROBERT sera représenté par Jean-Pierre BLOUD
- Monsieur José ROLLAND sera représenté par Didier DEVOS
- Madame Ingrid SERMAN sera représentée par Jean-Pierre BLOUD
- Monsieur Robert-Stéphan TOUZET sera représenté par José DUCOURTIL
- Monsieur Yann VOGEL sera représenté par José DUCOURTIL

Le Président déclare que le Commissaire aux Comptes de la Société a été régulièrement convoqué. La société FNP COMMISSAIRE ASSOCIES représentée par Madame Martine Singer, Commissaire aux Comptes titulaire, est présente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2008.
- 2) Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du code de commerce.
- 3) Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions.

Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

- 4) Quitus aux administrateurs.
- 5) Affectation des résultats.
- 6) Présentation du budget 2009.
- 7) Approbation de la grille de cotisations 2009.
- 8) Rappel des agréments de nouveaux adhérents de l'année 2008.
- 9) Rappel de l'exclusion d'un adhérent
- 10) Rappel de la démission d'un administrateur
- 11) Pouvoirs pour formalités
- 12) Questions diverses.

Le Président donne lecture du texte des résolutions, puis déclare la discussion ouverte. Après délibérations, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice,
- du rapport général du commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 9 980.38 euro, de la manière suivante :

- une somme de	499.02 €
représentant 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",	
- et le surplus, soit	9 481.36 €
au compte "autres réserves"	
Total.....	<u>9 980.38 €</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2009, en prend acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la grille de cotisations applicable en 2009 après avoir entendu les explications du conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie les agréments donnés aux nouveaux adhérents au cours de l'année 2008 à savoir :

- Sophie-Caroline AUDRAIN, en Gironde
- Serge DANA, dans le Val-de-Marne
- Frédéric GRILOT, dans l'Aube
- Stéphane MAGNIEN en Saône-&-Loire
- Jean-Marie MICHELEAU dans la Corrèze et la Haute-Vienne en remplacement de Jean-Philippe DANIEL
- Tristan SEMARS en Côte d'Or, en remplacement de Marie MARTIN
- Robert TOUZET en association avec Michel JANU
- Yann VOGEL en Gironde
- Nicolas DELIANCOURT en Hauts de Seine en remplacement du Cabinet JANSSEN-DELIANCOURT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'exclusion du Cabinet Hérault Diagnostics Immobiliers, de Monsieur Geoffroy BOGUET et du Cabinet Adeximm de Monsieur Arnaud DELEDALLE, mis en liquidation judiciaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Claude CAMPAN, au 31 décembre 2008, de son poste d'administrateur, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

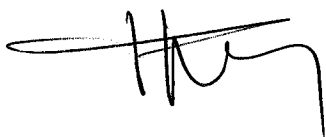
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Après plusieurs échanges de vues, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10 H 40.

LE PRESIDENT

Jean-Pierre BLOUD

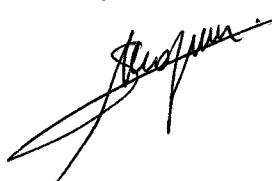


LES SCRUTATEURS

Nicolas CAROFF



Stéphane MAGNIEN



LE SECRETAIRE

Elodie ROQUEFEUIL

